



## Déclaration FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Ministériel du 17 septembre 2015

### Planète verte et planète bleue : la grisaille pour horizon !

Au moment où le ministère s'apprête à prendre sa part dans l'organisation de la COP21, la dichotomie des actes de ses directions en charge de ses missions terrestres ou maritimes laisse à l'évidence pantois.

Ainsi, au moment où la réforme territoriale de l'État prétend rapprocher les citoyens de ses services territoriaux, leurs sièges futurs s'éloignent dans des proportions stupéfiantes !

Pour illustrer notre propos nous nous en tiendrons à une fusion inter-régionale des plus simple en ce qu'elle ne regroupe que deux régions, en l'occurrence l'Auvergne et Rhône-Alpes que nous avons appris que vous visiteriez demain, Monsieur le Président.

Il ne s'agit pas pour nous ici d'anticiper sur ce que vous y présenteront les représentants FO que vous y rencontrerez, pas plus que nous n'anticiperons sur ce que, au même moment au niveau central, nos représentants diront aux vôtres lors de la réunion préparatoire au Comité national de suivi de la réforme territoriale.

Il ne vous échappera pas que FO aura\* (sans jeu de mots) développé une cohérence, à chacun de ses niveaux, cohérence que nous aimerions voir plus souvent du côté des pouvoirs publics en général, et des services du ministère en particulier.

Pour ce qui concerne notre planète verte en effet, vous observerez qu'en guise de rapprochement des citoyens des services de l'État, c'est le doublement de la distance entre le siège de la DDT la plus éloignée du siège régional actuel (159 kms) par rapport au siège futur (312 kms), soit ... plus de huit heures aller-retour d'un point à un autre en voiture ... et onze heures - dans le meilleur des cas - en train.

Bonjour l'empreinte carbone !

Quant aux agents de la future DREAL, ils devaient être préservés à la lecture de la proposition du préfet préfigurateur qui assurait, le 30 juin : « *il n'y aura pas de mobilité géographique imposée ; seulement de la mobilité fonctionnelle* »...

...jusqu'à ce qu'en écho à la perspective de déplacement de Clermontois à Lyon le même, le Préfet Rhône-Alpes, annonce dans le journal auvergnat « La Montagne » de lundi dernier « *Des Lyonnais iront aussi à Clermont* », ouvrant dans le même temps la chasse aux doublons : 10 % des effectifs sont d'ores et déjà bagués...

Quant à notre planète bleue, on peut se demander si la DAM n'est pas plutôt devenue un satellite du ministère à la lumière des propos tenus, en matière de sécurité, par ses représentants lors de la réunion du 9 septembre dernier.

Satellite qu'il faudrait remettre très vite sur orbite pour éviter des drames !

Qu'une direction en charge des Affaires maritimes ne se préoccupe pas plus que cela de la sécurité de ses personnels atteint un niveau abyssal...

Ne pas devoir communiquer la moindre information sur des équipements de protection individuels tels que les nécessaires gilets pare-balles de ses agents en charge de contrôle relève de la même désinvolture que de ne pas porter plainte lorsque ces derniers sont victimes d'agression avec arme pendant leur service.

Considérer que remplacer une vedette de 17 mètres par un semi-rigide de 8 m 70 ne nécessite pas plus de consulter les CHSCT que de remplacer un écran d'ordinateur de 15 pouces par un 17 pouces témoigne même d'une dangereuse incompétence.

Quant à l'obstination de cette direction à jouer la rétention (de rapports d'audit aux seules fiches d'essais d'EPI), elle nous renvoie plus simplement à l'exigence que vous affirmiez partager avec nous, ici même lors de la précédente réunion du CTM - il y a moins de quinze jours -, sur le principe d'une nécessaire transparence et loyauté dans le cadre de nos échanges !

## **Vert ou bleu ?**

### **C'est assurément la grisaille qui s'ouvre**

### **à l'horizon des personnels des ministères !**

Dernier avatar en si peu de temps (depuis le précédent CTM) : le projet de charte des temps qui nous était présenté le 8 septembre dernier.

Quelle interprétation donner à l'administration lorsque, sous couvert d'assurer le « *meilleur équilibre possible entre la vie professionnelle et la vie personnelle des personnels* » elle nous présente un catalogue de contraintes qui ne leur sont même pas toujours opposables en matière d'horaires de travail ou encore qui prétend favoriser les relations interpersonnelles ... tout en encourageant une dématérialisation débridée !

Comment ne pas y voir les mêmes vellétés, au MEDDE, quand dans le même temps le MEDEF obtient le soutien du Gouvernement sur ses revendications (remise en cause les « 35 heures » et du Code du travail) ?

Nous serons bien évidemment attentifs à vos réponses sur les points que nous soulevons ici et qui relèvent tous de votre seule autorité.

Les personnels attendent légitimement que la transparence et la loyauté de l'administration ne deviennent pas un vœu vain et pieux mais qu'elles se vérifient aux actes de son administration centrale et dans les instances de ses services.

*\*AURA : acronyme provisoire de la future région AUvergne-Rhône-Alpes*